**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal de LA ROQUETTE SUR VAR s’est réuni, en séance ordinaire, le 5 janvier 2023 à 19h30 au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie annexe de Baus-Roux, sous la présidence de Mme le Maire, Nicole LABBE

Etaient présents : 11- Mme Nicole LABBE, Denis MOLLARD, Robert AGOSTINI, Philippe BRUSCHI, Stéphane RULLO, Rachid SIAD, Joël CASANI, Aurélia GIROUX, Marie-Thérèse DUPORTAIL, Dominique MESIANO, Windy PETIT.

Excusé : 1- Jean-Marie MEIER

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse DUPORTAIL

**ORDRE DU JOUR ;**

Approbation de la séance précédente du 17 Novembre 2022, sans observation des élus, acceptée à l’unanimité.

Madame le Maire demande aux élus de rajouter une question à l’ordre du jour :

Remboursement de frais à un adjoint : Accord des élus.

1. **ROUTE DU MOULESTRE** : Mme le Maire explique qu’il convient de procéder à une enquête publique en vue du déclassement et de l’aliénation du chemin aux propriétaires riverains (Mrs Robert Dit Ganier, Blanc et Audibert). Nous avons confié cette mission au Cabinet Foncier qui fera toutes les démarches nécessaires.

Accord des élus à l’unanimité pour procéder à l’enquête publique.

1. **ACTIONS SOCIALES** : Mme le Maire explique que le CESAN n’existe plus et qu’il a été créé le COS Métropole. Comme avec le CESAN notre personnel communal peut bénéficier des nombreux avantages (tickets cinéma, culture, chèque vacance..). A l’unanimité des élus, nous adhérerons au COS Métropole à compter du 1er février 2023.
2. **CDG06 :** Renouvellement de la convention d’assurance groupe pour le personnel, période 2023/2027.

Pour les agents IRCANTEC : Taux à 1,30% avec une franchise de 10 jours de maladie

Pour les agents CNRACL : Taux à 6,60% avec une franchise de 15 jours de maladie.

Accord à l’unanimité des élus.

1. **VENTE D’UNE CAVE DE 14M2 AU VILLAGE RUE INFERIEURE** : Actuellement nous louons une cave au village pour 857,57 € annuel. L’année passée, le locataire nous avait fait une proposition d’achat de cette cave pour 2000€.

A l’unanimité, les élus ne sont pas intéressés pour vendre cette cave. Un courrier sera adressé au locataire pour l’en informer.

1. **SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE « NICE, CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2028 »** :

Accord à la majorité (10 voix pour, 1 abstention Aurélia GIROUX) pour soutenir la candidature de Nice et autorisation donnée au maire pour signer la charte.

1. **DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE POUR CREATION, MODIFICATION ET SUPPRESSION DES REGIES COMMUNALES** : Accord à l’unanimité des élus.
2. **CONVENTION DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LES COLLECTIVITES PARTENAIRES DU RESEAU DEPARTEMENTAL :** Mme le Maire explique qu’elle avait confié ce dossier à compléter avant l’été à un élu. Après une réunion avec les services départementaux en mairie, il s’avère que notre dossier n’est pas assez complet et que nous n’avons pas conventionné avec leurs services afin de bénéficier de leurs divers avantages : mise à disposition de personnes pour animer certaines activités, remboursement de dépenses de mobilier ou de petit matériel à hauteur de 50% de la dépense.

Accord à l’unanimité des élus pour adhérer à cette convention et autoriser Mme le Maire à la signer.

1. **REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ADJOINT** : Mme le Maire informe les élus que M. Mésiano, adjoint, a effectué des dépenses d’un montant de 89.80 € sur ses deniers personnels pour la fête du 17 Décembre 2022 au village. Accord à l’unanimité pour rembourser M. Mésiano.

**DIVERS :**

* Devis de 2340 € signé le 5 Décembre 2022 à Sarl FCA pour la procédure de déclassement, désaffectation du chemin rural du Moulestre, parcelles A886,903, 1439 et 854.
* Devis de 1.254 € signé à la société Acotherm pour le contrat d’entretien des climatiseurs de l’Ecole des 4 vents
* Etude réalisée auprès de notre opérateur ORANGE pour le déménagement de la ligne téléphonique de la bibliothèque à la maison Novak : changement de l’offre. Prévoir la dépense suivante :

Pose d’un PABX : 105.91 €

Location de la BOX : 116,18 €

Soit un total de : **222,00 € mensuel**.

* ENTREPRISE BALDUZZI : Etude des devis pour l’élagage et le taillage d’oliviers sur la commune afin de prévoir les sommes au budget :

2 devis à étudier :

1er devis de 1056 € pour la taille de 8 oliviers à Baus-Roux

2ème devis de 3758,40 € pour l’élagage de 18 platanes sur la commune

* M. Robert AGOSTINI informe les élus que l’entreprise « nuisibles assistance » est venue à la mairie annexe de Baus-Roux pour établir un devis afin de trouver une solution à ce problème de mauvaise odeur. Une solution de grillage est envisagée dans le plafond.

Fin de séance à 20 heures.